

Politique de rémunération 2023



#### **Introduction:**

La politique de rémunération ci-dessous concerne les arbitres sur la liste régionale. Les tarifs de rémunération sont un montant forfaitaire pour services rendus pour un match. La politique de rémunération est mise en place afin d'informer les arbitres des divers frais qui peuvent être réclamés : frais de déplacement, prime d'arbitre manquant et prime par nombre de matchs.

#### Grille tarifaire:

Championnat extérieur – LDP			
Arbitre		Arbitre assistant	
U-13 LDP	48,93 \$	U-13 LDP	33,80 \$
U-14 LDP	50,18 \$	U-14 LDP	34,58 \$
Championnat extérieur – LLLM			
Arbitre		Arbitre assistant	
U-13 AA	35,00 \$	U-13 AA	30,00\$
U-14 AA	38,00 \$	U-14 AA	30,00\$
U-15 AA	44,50 \$	U-15 AA	30,50 \$
U-16 AA	46,00 \$	U-16 AA	31,00 \$
U-18 AA	54,00 \$	U-18 AA	35,00\$
Senior AA	59,00 \$	Senior AA	37,00 \$
Championnat extérieur Ligue Lanaudière			
Arbitre		Arbitre assistant	
Senior A	57,00 \$	Senior A	35,50 \$



## Frais de déplacement :

Les frais de déplacement sont calculés après les 30 premiers kilomètres. Les kilomètres supplémentaires sont rémunérés à 0,60 \$ par kilomètre. Les frais de déplacement doivent être demandés par l'arbitre et respecter l'adresse de domicile qui a été fournie lors de l'inscription en tant qu'arbitre.

## Prime d'arbitre manquant:

Si un arbitre est absent pour un match, l'arbitre assistant recevra une prime de 5 \$ et l'arbitre recevra une prime de 10 \$. Si les deux arbitres assistants sont absents, l'arbitre recevra une prime de 30 \$. Les primes d'absence seront payées en plus du tarif de base du match.

## Prime par nombre de matchs arbitrés:

Les arbitres actifs en seniors A (été) recevront des primes en fonction du nombre de matchs arbitré pendant la saison. Les primes sont les suivantes :

Prime de 10 matchs: 15,00 \$

Prime de 15 matchs: 25,00 \$

Prime de 20 matchs: 70.00 \$

Prime de 25 matchs: 90,00 \$

Prime de 30 matchs: 40,00 \$

Les paiements seront effectués 3 fois durant la saison, soit : fin juin, mi-août et en fin de saison. Les matchs de Senior LLLM et les matchs de senior de la ligue d'hivers ne sont pas pris en compte pour cette prime.

# Conditions de paiement:

Les arbitres doivent avoir rempli le formulaire de dépôt direct et envoyé un spécimen de chèque afin de recevoir sa rémunération. Un arbitre n'ayant pas respecté la politique d'assignation pourrait recevoir un frais qui sera retenu de sa rémunération.